



3680, rue Jeanne-  
Mance  
Bureau 317  
Montréal (Québec)  
Canada  
H2X 2K5  
[www.culturemontreal.ca](http://www.culturemontreal.ca)  
T 514.845.0303  
T 514.845.0304  
[info@culturemontreal.ca](mailto:info@culturemontreal.ca)

Montréal, le 19 novembre 2007

Office de consultation publique de Montréal  
1550 rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage, bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6

Objet : Projet de réaménagement de l'ancienne gare-hôtel Viger

---

Madame, Monsieur,

Culture Montréal est une organisation fondée en 2002 pour réunir les acteurs et organismes en faveur de la contribution des arts et de la culture au développement de Montréal et de ses quartiers. Pour remplir son mandat, Culture Montréal s'est doté de plusieurs comités de travail dont le Comité sur les grands projets et l'aménagement du territoire (GPAT).

Depuis sa création en 2005, le comité GPAT assure une veille et joue un rôle conseil auprès de la Ville de Montréal et des promoteurs de grands projets. Dans la mise en œuvre de sa mission, Culture Montréal considère la ville et son espace comme un ensemble vivant qui favorise l'expression des identités, de la créativité et des pratiques artistiques. Le territoire est porteur de valeurs, et de ce fait, influence, reflète et subit les interactions sociales et culturelles. Les transformations du territoire montréalais bénéficient d'une attention toute particulière de la part de Culture Montréal puisqu'elles s'inscrivent dans un horizon temporel qui dépasse les objectifs immédiats des projets urbains. Nous affirmons d'emblée un parti pris en faveur d'un développement durable, capable d'intégrer, de concilier et d'équilibrer les préoccupations culturelles, économiques, sociales, patrimoniales, urbanistiques et écologiques. Le comité GPAT a développé six principes directeurs, lesquels ont été adoptés lors de l'assemblée générale annuelle du 18 mars 2005, principes qui lui servent de guide dans la formulation de recommandations. Vous trouverez le texte de ces principes en pièce jointe à titre informatif en espérant qu'ils complètent d'autres instruments de cette nature qui contribueront à alimenter vos réflexions et prises de décision relatives aux projets d'aménagement.

Pour conserver son titre prestigieux de Ville UNESCO de Design obtenu en 2006 et par son engagement à être reconnue comme métropole culturelle, Montréal, et chacun de ses arrondissements, doivent s'assurer de maintenir sur le territoire de l'île une grande qualité d'élaboration, de conception et de réalisation de tous les projets d'aménagement en cours et à venir. La reconnaissance internationale du statut de Montréal comme métropole culturelle ne pourra se faire que si cette responsabilité est partagée, non seulement par les artistes et le milieu culturel, mais aussi par les promoteurs de projets privés et publics et par la communauté.

Dans cette perspective et sans négliger les valeurs culturelles et patrimoniales du cadre bâti en général, le comité GPAT considère nécessaire d'accorder une plus grande place aux projets d'art public permanents et temporaires. Le comité recommande ainsi de s'inspirer de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et au cadre de vie (1 %) du gouvernement du Québec afin de l'appliquer à toutes les rénovations, constructions, ouvrages d'ingénierie ou d'architecture.

L'aménagement urbain et l'architecture sont en soi des actes culturels qui, de surcroît, sont l'occasion d'interventions artistiques pour le bénéfice de l'ensemble de la société, depuis les résidents des quartiers aux visiteurs étrangers ou aux entreprises de la métropole. Dans cet ordre d'idée, Montréal doit s'assurer que le processus de gestion des projets d'envergure intègre l'art, la qualité du design et de l'architecture, le patrimoine et les autres dimensions culturelles dans tous ces aspects. L'implication des artistes, de même que la participation des citoyens aux choix de développements qui les touchent, sont importants. Il existe également à Montréal des organismes reconnus pour l'excellence de leur apport au design, au patrimoine, à l'art public et à l'architecture. Aussi, nous estimons qu'ils devraient être partie prenante des démarches et des différents comités nécessaires à la réalisation de projets. L'unicité et l'envergure du projet, l'environnement dans lequel il s'insère, ainsi que son impact sur le développement de la communauté, aussi bien que sur celui de la métropole, requièrent des modes de gestion adaptés à chaque projet. Différentes approches doivent donc être privilégiées pour répondre aux spécificités des projets.

La qualité du processus de gestion du projet n'est pas abordée par la présente consultation qui porte sur deux aspects du projet essentiellement techniques. Mentionnons que ces aspects ont déjà fait l'objet de recommandations, généralement favorables au projet et défavorables aux demandes de dérogations, par les différentes analyses et avis au dossier. Le comité GPAT souhaite se prononcer sur la prise en compte de la préoccupation artistique, à chacune des étapes de développement du projet, et sur son ancrage dans la vie du quartier. La documentation déposée par Viger DMC international ne permet pas de débattre de l'apport du projet à la dynamique d'ensemble du Vieux-Montréal et du centre-ville. Plusieurs questions demeurent ainsi sans réponse : Quels sont les bénéfices, financiers et culturels, réels qu'apporte ce projet par rapport aux dérogations demandées? Quelle place le projet fait-il aux artistes et aux œuvres d'art public existantes et à venir? Quels moyens seront pris pour protéger et mettre en valeur les places publiques existantes? Comment s'articulera la vie de quartier en termes de logements abordables et de prise en compte des besoins en service des résidents du Vieux-Montréal? Quel sera l'impact sur la desserte commerciale du centre-ville, notamment sur la rue Sainte-Catherine?

En raison du rôle crucial que ce projet jouera pour la réhabilitation et la requalification du quartier, les valeurs historiques et patrimoniales de l'ancienne gare-hôtel Viger doivent devenir la pierre angulaire du projet. Le projet doit également s'harmoniser aux plans de développement de la ville, particulièrement au plan de transport.

Afin d'inclure au projet la dimension artistique, le comité GPAT suggère d'établir une relation entre l'artiste, le citoyen et le promoteur du projet, par la mise sur pied d'un comité consultatif, composé de représentants du milieu artistique et de citoyens, à l'image des Comités consultatifs d'urbanisme (CCU) établis de manière statutaire pour les questions d'aménagement et de réglementation.

Nous invitons également Viger DMC international à utiliser les six principes directeurs, en annexe de la présente lettre, lorsqu'il apportera des modifications à son projet.

Ensemble, nous pouvons développer des pratiques innovatrices et ainsi contribuer, par la présence de l'art, à faire de Montréal une métropole culturelle, à l'image de d'autres capitales culturelles du monde.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

**Rose-Marie E. Goulet**, artiste en art visuel  
Présidente du GPAT

Les membres du comité GPAT sont :

**Simon Brault**, président de Culture Montréal et directeur général de l'École nationale de théâtre du Canada

**Dinu Bumbaru**, directeur des politiques Héritage Montréal

**Philippe Côté**, Atelier du patrimoine urbain de Montréal

**Madeleine Demers**, architecte

**Michel Des Jardins**, directeur Imago

**André Dudemaine**, directeur de la Société pour la diffusion de la culture autochtone / Terres en vue

**Bastien Gilbert**, directeur général du Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ)

**Éric Olivier Lacroix**, Directeur administratif, Théâtre à Corps perdus

**Philippe Lupien**, architecte

**Louise Poulin**, présidente ARTEXPERT.CA

**Pierre Richard**, vice-président du développement stratégique RESO Regroupement économique et social du Sud-Ouest

**Michel Sabourin**, président Club Soda

## **Principes directeurs du Comité sur les grands projets et l'aménagement du territoire (GPAT) de Culture Montréal**

---

- 1. La contribution réelle du projet au développement culturel de la ville**
  - a. Intégration d'une préoccupation authentique à l'égard de la créativité, des arts et des enjeux culturels aux différentes étapes de développement du projet.
  - b. Valorisation d'une approche interdisciplinaire et transdisciplinaire par opposition à une approche trop spécialisée, fermée ou exclusive.
  - c. Prise en compte des éléments patrimoniaux et identitaires.
  - d. Vision du développement culturel et artistique à long terme sur le site choisi.
  - e. Impacts sur les créateurs et les organismes artistiques et culturels déjà établis sur le territoire choisi.
  
- 2. L'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus**
  - a. Prise en compte des objectifs des politiques de développement culturel ou du patrimoine de la ville.
  - b. Contribution à la réalisation des grands objectifs du Plan d'urbanisme de la ville.
  - c. Conformité avec les objectifs de la Stratégie montréalaise du développement durable.
  - d. Prise en compte de la Charte montréalaise des droits et responsabilités des citoyens.
  
- 3. Les retombées sociales et économiques du projet**
  - a. Inclusion des jeunes et des citoyens de diverses origines ethnoculturelles.
  - b. Contribution au développement de la créativité, au partage des savoirs et à l'employabilité à l'échelle locale et municipale.
  - c. Retombées économiques pour les quartiers environnant le site retenu.
  - d. Connexions entre le projet et la population du quartier.
  
- 4. Les bénéfices urbains du projet**
  - a. Contribution à la réappropriation des lieux et valeur identitaire du projet;
  - b. Valorisation d'usages quotidiens, saisonniers et permanents des installations;
  - c. Amélioration de la qualité des espaces publics;
  - d. Relations entre le projet et le développement d'autres espaces de la ville.
  
- 5. La contribution du projet au développement durable**
  - a. Degré de prise en compte des facteurs environnementaux ( énergie, écologie, eau, transport ).
  - b. Caractère exemplaire du projet et des innovations qu'il comporte.
  - c. Obtention des certifications et des témoignages de reconnaissances recherchés.
  
- 6. La qualité du processus de développement du projet**
  - a. Transparence et présence de mécanismes d'évaluation indépendants.
  - b. Qualité de l'accès à l'information.
  - c. Prise en compte réelle de la participation des citoyens et des résultats des consultations publiques.
  - d. Valeur pédagogique du processus.